

VI. OFFRE DES LIAISONS LOUEES

Pour permettre aux ORPT de relier les différents nœuds de leurs réseaux, propose une offre de liaisons louées interurbaines.

Le contrat de location d'une liaison louée est négocié dans les conventions d'interconnexion et dans tous les cas il s'étend sur une durée minimale de douze (12) mois

1. Tarif annuel des liaisons louées interurbaines

Le tarif est composé de deux parties :

- Un tarif forfaitaire d'accès à l'offre,
- Un tarif annuel, fonction de la distance à vol d'oiseau mesurée par kilomètre indivisible.

1.1 Tarifs par lien à 2 Mbit/s:

Frais d'accès	300 DTHT
Tarifs annuels	Partie fixe : 6 500 DTHT
	Partie variable : 450 DTHT/ Km indivisible

Ristournes sur volume :

Les ristournes sur volume sont accordées en fonction du montant total des redevances en lignes louées d'interconnexion.

Montant de la facture annuelle HT en DT pour liaisons louées de raccordement de 2 Mbit/s	Pourcentage des ristournes
500.000 – 5.000.000	5 %
5.000.001 – 7.000.000	9%
7.000.001 – 9.000.000	12%
>9.000.000	14%

Pour les LL terminales, les demandes des ORPT seront traitées au cas par cas. La liaison terminale ne peut être assurée par que dans la limite de disponibilité de l'infrastructure.

1.2 Tarifs par lien à 155 Mbit/s:

Frais d'accès	15 000 DTHT
Tarifs annuels	Partie fixe : 240 000 DTHT
	Partie variable : 12 000 DTHT / Km indivisible